

DECISION n°2023-615

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE DÉPÔT DE PLAINTES

(Annule la décision 2020-477)

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le recrutement en CDI en date du 1^{er} septembre 2002 de Madame Fabienne LHOMME, juriste ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 1^{er} janvier 2012 désignant Madame Christine PICARD, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Dreux, et la décision 2022-583 la nommant secrétaire général du CH de Dreux et lui donnant à ce titre délégation générale ;

Vu le recrutement en CDI et la décision de nomination 2023-614 datée du 25 janvier 2023 désignant M. CHABBAT Thierry responsable unique de sécurité du CH de Dreux, à compter du 1^{er} février 2023 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2022 maintenant en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du CH de Dreux Monsieur Hugo MONTAMAT, à compter du 21 décembre 2022, pour une période de quatre ans.

DECIDE

Article 1 :

En d'absence ou d'empêchement du Directeur du Centre Hospitalier de DREUX, délégation de signature est donnée pour signer tous les dépôts de plaintes au nom de la personne morale du Centre Hospitalier de Dreux à :

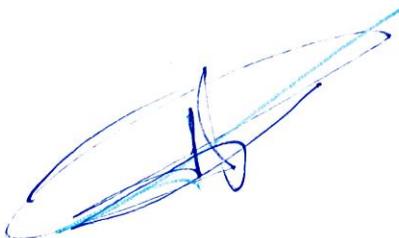
- Monsieur Thierry CHABBAT
- Madame Christine PICARD

Article 2 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés est transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 24 avril 2023.

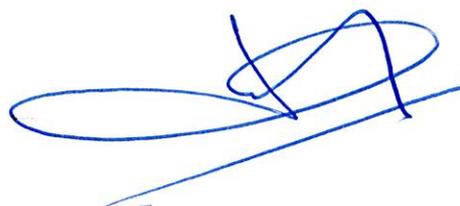


C. PICARD

Fait à Dreux, le 24 avril 2023

Le directeur
H. MONTAMAT

T. CHABBAT



Copie :

- Intéressés et Dossiers administratifs
- Trésorerie et Préfecture

